



L'art de l'hypocrisie ?



Introduction

En réponse à la parution en pleine torpeur estivale d'un article dans *Libération* intitulé « *les coups fumeux des Douanes* »¹, la direction générale des Douanes est sortie de sa (silencieuse) réserve habituelle, avec un communiqué aussi courroucé que passablement alambiqué²...

Il faut dire que l'article fait mal, s'agissant des faits relatés. Certains ont même dû se réjouir que la parution tombe en cette période où l'opinion publique prend ses quartiers d'été ...

On y lit en effet la description de pratiques sulfureuses initiées par des cadres de la Direction Nationale du Renseignement et des Enquêtes Douanières (D.N.R.E.D.) nommément cités, et l'on y découvre le prix du maquillage des statistiques de saisie : 392 000 euros (officiellement)... Soit le montant de la rémunération d'un aviseur véreux ayant permis de gonfler les chiffres et de nourrir nos si précieux indicateurs...

Il ne s'agit bien évidemment pas d'une condamnation de la Douane en général, ni même de sa direction « spéciale » en particulier. Par contre, pour ce que nous en savons, et avec toutes les réserves nécessaires, c'est une description chirurgicale d'une perversion de l'action publique en matière de lutte contre la fraude.



1°) La couverture des cadres dirigeants

Or, notre direction générale commence par rappeler son attachement au secret de l'instruction (la juge en charge du dossier risque de ne pas forcément apprécier ...) et à la présomption d'innocence (ça ne coûte pas cher...), puis se lance dans un éloge de la Vertu administrative, au risque de proférer quelques sentences, dont la réalité est pour le moins contestable.

Ainsi, il est évoqué des « sanctions disciplinaires [...] engagées envers l'ensemble des cadres impliqués ». En vérité, nos chers cadres impliqués poursuivent peu ou prou leur carrière. On a même une promotion avec affectation dans un emploi de comptable, ce qui ne manque pas de sel quand l'un des motifs de mise en examen est ... le détournement de fonds publics (...)!

La mansuétude fut nettement moins de rigueur avec les agents de base pris dans les mêmes tristes filets. Pour eux, ce fut plutôt l'opération « abandon et oubli », avec mise au placard et refus de la protection fonctionnelle au passage et pour la bonne bouche !

Cerise sur le gâteau : on passe même sous silence que des agents, des structures ont tenté de s'opposer à cette course folle. Contrairement à l'article qui, lui, évoque ce point... Or, ce dernier montre bien que l'appareil administratif n'est pas à jeter dans son ensemble, car il y a eu des tentatives de réaction.

1 Voir ici : http://www.liberation.fr/france/2018/08/19/contrebande-les-coups-fumeux-des-douanes_1673435

2 Voir ici : <http://www.douane.gouv.fr/Portals/0/fichiers/douane/espace-presse/2018-08-20-Reaction-de-%20la-douane-a-un-article-de-presse-sur-la-contrebande-de-tabac.pdf>



2°) Derrière la politique managériale du chiffre...

Au-delà du sentiment qu'entre gens « d'en-haut » on se serre les coudes, on peut s'interroger sur ce que cherche à protéger l'administration dans cette affaire.

La réponse se trouve peut-être dans cette phrase sibylline extraite du communiqué : « *L'administration des Douanes tient à rappeler avec force que les pratiques individuelles rapportées dans cet article ne sauraient être mises en œuvre par l'administration quand bien-même elles n'auraient comme seul et unique objectif la lutte contre les trafics* ».

Que comprendre derrière cette formulation tortueuse, qui semble traduire une légère gêne aux entournures ? Que l'objectif de lutte contre les trafics a un temps aveuglé certains cadres dirigeants au point d'adopter des pratiques individuelles non conformes à la déontologie administrative, voire au code pénal ?

Dans ce cas, **pourquoi ne pas faire un peu d'auto-critique** et lancer une bonne fois pour toutes le procès des indicateurs de performance ? Reconnaître que le processus amorcé depuis une quinzaine d'années en douane (obsession des chiffres, concentration sur le triptyque stupéfiants / contrefaçons / tabacs) est en grande partie responsable de ces affaires désastreuses ?



3°) ... Le politique doit rendre des comptes

Mais faire ce mea-culpa serait reconnaître de facto la responsabilité politique.

Car qui peut raisonnablement croire que cette orientation des services de lutte contre la fraude (LCF) de la Douane n'a pas été portée par les gouvernants ?

Ce serait aussi admettre que l'encadrement supérieur de la Douane a mis la pression sur la DNRED, pour maintenir à tout prix des résultats contentieux visibles, voire ronflants, alors qu'elle fermait des services et resserrait son réseau. Dans ce contexte, tout était bon pour convaincre qu'on luttait efficacement contre les trafics, alors qu'en réalité l'objectif de régulation des échanges et de protection du territoire ne pouvait plus être parfaitement rempli. Dès lors, il ne restait qu'à fermer les yeux sur les dérives de certains chefs, pour garnir de saisies retentissantes, avant parfois même leur destruction sous l'œil du ministre, les unes d'*Aladin* (intranet douane) et les communiqués de presse.

Mais on n'en a peut-être pas fini avec tout ça, quand on lit la maladroite fin du communiqué évoquant « *la priorité donnée à la lutte contre la contrebande de tabacs* »... Alors que c'est justement de telles incitations, assorties de moyens en baisse par la politique d'austérité, qui ont conduit aux dérives stigmatisées dans l'article. D'ailleurs, en France et Navarre, les interrogations du terrain sont déjà nombreuses sur la tonalité particulière des nouvelles instructions de l'encadrement en matière d'affaires contentieuses. Ainsi, il est commun aux agents d'entendre : « il nous faut du tabac », « c'est bon pour les stups / contrefacs, faites du tabac »... Donc, in fine, détourner le regard des autres fraudes ?

Pour conclure

Position délicate pour l'administration (le sujet n'est pas que douanier, bien au contraire ...).

Dans ces affaires qui sont rien moins que gravissimes, ce sont des éléments de son encadrement qui ont perdu pied. « Flinguer » un lampiste, pas de problème : elle sait faire et sans éprouver forcément beaucoup de compassion ... Par contre, s'en prendre à ceux qu'on a choisis, élus et parfois choyés, c'est beaucoup plus compliqué pour elle. Bien évidemment (et c'est d'ailleurs notre rôle), nous serons des observateurs sourcilieux de la suite, qui ne manquera pas d'intérêt pour savoir ce qu'est vraiment l'administration.

À titre plus général, ce qu'elle ne saurait être en aucun cas, **c'est une machine à fabriquer du pseudo-résultat**, en prenant et faisant prendre de **terribles risques individuels et collectifs, dont, au passage, celui de fouler aux pieds des fondamentaux de l'action publique.**

Paris, le 13 septembre 2018